

BUREAU DE DIRECTION DU SÉNAT ACADÉMIQUE – PROCÈS-VERBAL

Lieu : Rectorat

Date : 3 juin 2024

Heure : 15 h

Préparé par : Lynne Castonguay, SG

www.umoncton.ca/gouvernance/BDS

MEMBRES DU COMITÉ

Présences

Hélène Albert, professeure

Francis Bourgoïn, étudiant

Lynne Castonguay, vice-présidente et secrétaire

Lacina Coulibaly, professeur

Dr Denis Prud'homme, recteur, président du comité

Gilles Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

Céline Surette, professeure

Invités

Janice Comeau, secrétaire d'assemblée

Matthieu LeBlanc, président d'assemblée

Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales
(pour le point 7)

1. Ouverture de la réunion.

La réunion commence à 15 h.

2. Adoption de l'ordre du jour

R : 01-BDS-240603

Francis Bourgoïn, appuyé par Hélène Albert, propose :

« Que l'ordre du jour du 3 juin 2024 soit adopté tel que présenté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

comité ». Après discussion, le BDS retient l'idée d'un comité « consultatif » qui serait rattaché au bureau du VRER. Par ailleurs, on retient l'idée que le comité consultatif soit composé d'une ou d'un représentant de chaque faculté. Des formations portant sur les premières nations seront données.

Le VRER indique qu'il va retravailler la composition du comité consultatif.

Suivi : VRER

5. Feuille de route SAC-240607

Le BDS examine la feuille de route de la prochaine réunion du Sénat académique. La réunion aura lieu le 7 juin prochain. Parmi les dossiers, on note la création du Bureau d'apprentissage par simulation et collaboration interdisciplinaire (BASCI) et la création de la Maîtrise professionnelle en travail social.

Par ailleurs, il y aura une présentation du nouveau système de gestion des cours et des programmes au Répertoire.

Enfin, plusieurs membres termineront leur mandat. Notons les personnes suivantes :

- Pandurang Ashrit
- Lyne Chantal Boudreau
- Marianne Cormier
- Étienne Dako
- Pierre-Marcel Desjardins
- Salah-Eddine El Adlouni
- Amel Kaouche
- Denis Lajoie
- Gervais Mbarga
- Nathalie Parent
- Sid Ahmed Selouani

6. Sanction des études

La secrétaire générale indique qu'un dossier a été sanctionné par le comité d'urgence le 30 mai. Un résultat n'avait pas été remis au Registrariat, ce qui a occasionné un retard. L'étudiante avait une moyenne au-delà de 4,0 et le dossier était en ordre au moment de la sanction.

6.1 Liste des personnes finissantes de mai 2024

La secrétaire générale présente le rapport de sanction des études pour la remise des diplômes en mai 2024. On remarque que 851 diplômes ont été sanctionnés en vue des collations du mois de mai.

- Réseau 851 diplômes sanctionnés
- Edmundston 83 diplômes sanctionnés

- Moncton 689 diplômes sanctionnés
- Shippagan 79 diplômes sanctionnés

6.2 Statistiques – Sanction des études 2023-2024

On rappelle que l'Université sanctionne les diplômés en vue d'une remise le 15 octobre, le 15 février et en mai. Globalement, pour l'année 2023-2024, on compte une diplomation de 1257 diplômés, dont 162 au campus d'Edmundston, 941 au campus de Moncton et 154 au campus de Shippagan.

Ce rapport sera présenté à titre d'information au Sénat académique.

6.3 Statistiques – Moyennes de 4 +

Le BDS examine les tableaux des moyennes des personnes étudiantes ayant reçu une moyenne de 4,0 ou plus en tant que moyenne finale dans leur cheminement universitaire. Globalement, le BDS note ceci :

- Remise du 15 octobre 2023 26,80 % diplômés ont 4 ou plus
- Remise du 15 février 2024 12,25 % diplômés ont 4 ou plus
- Remise mai 2024 19,98 % diplômés ont 4 ou plus

7. Barème de conversion – impacts du règlement 8.5.3.1 (Invitée : Élisabeth Dawes)

À l'aide d'une présentation Powerpoint, la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales présente des éléments relatifs au barème de conversion de pourcentage en lettre : évaluation des impacts du règlement académique 8.5.3.1.

Dans le dossier, on note les faits saillants suivants :

- Le nouveau barème mène à l'élargissement artificiel de la zone d'excellence en doublant la proportion des A+.
- Le nouveau barème amplifie les disparités entre les facultés et campus en ce qui concerne la proportion des lettres finales se situant dans la zone d'excellence.
- Le nouveau barème a un impact mineur, mais perceptible sur la proportion des lettres finales se situant dans la zone de passage.
- À la session d'hiver 2020, plus le rendement des étudiantes et étudiants était faible, plus ils avaient tendance à choisir la notation S/NS.
- Le nouveau barème fait augmenter la moyenne et la médiane des moyennes pondérées.
- Le nouveau barème mène à une augmentation considérable de la proportion des moyennes pondérées entre 4,1 et 4,3 et notamment des moyennes de 4,3.
- Pendant la pandémie, la proportion des moyennes pondérées entre 3,7 et 4,3 augmente de façon considérable, et notamment les moyennes de 4,3.
- Le nouveau barème augmente de façon artificielle la proportion de la population étudiante qui est admissible au renouvellement des bourses d'accueil menant à des dépenses imprévues considérables.

- Le nouveau barème fait accroître le nombre de candidatures *ex aequo* pour les médailles académiques du Gouverneur Général.
- Le nouveau barème fait baisser les cotes Z des personnes étudiantes de l'Université de Moncton au fur et à mesure que les moyennes cumulatives augmentent.

À la suite de la présentation, le BDS propose les actions suivantes :

- Ressortir l'analyse de Jean-François Richard lors de la création du nouveau barème et réétudier le dossier.
- Faire une mise à jour des données en incluant les années 2023 et 2024.
- Faire une évaluation plus poussée au niveau des programmes à savoir lesquels sont plus probables à avoir des scores plus élevés. Travailler avec le chercheur institutionnel au besoin.
- Dossier doit relever du Comité d'assurance de la qualité du Sénat académique.

8. Prochaine réunion du BDS – le mardi 20 août à 15 h 30

9. Clôture

La réunion se termine à 16 h 30.

*Procès-verbal préparé par :
Lynne Castonguay
Secrétaire générale*